

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à seize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 15 novembre 2022, affichée le 15 novembre 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR
- Michel SOUCHON, excusé, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20221121 05

Sécurisation D906 - Choix de l'entreprise

Le Maire rappelle le projet au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé la pose des écluses.

Il convient à présent de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux.

Le Maire présente les devis reçus :

- GIRAUD Devis 2206061 Montant 20 371.20 € TTC
- LAUPIE Devis 22 RS0707 Montant 12 706.20 € TTC

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir l'offre LAUPIE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré :

- Approuve la proposition du Maire.
- Décide de choisir l'offre LAUPIE pour un montant de 12 706.20 € TTC.
- Autorise le Maire à intervenir à la signature de tous actes ou documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

